

Contrat de maintenance défibrillateur DEA

Vos avantages :

- Votre appareil est installé et toujours contrôlé périodiquement par un spécialiste qualifié.
- Vous respectez la législation en vigueur.
- Echange des électrodes sans aucune intervention de votre part pendant 5 ans.
- Mise à jour du registre de maintenance qui peut sur simple demande de votre part vous être transmis.
- L'entretien régulier de votre appareil vous assure un fonctionnement fiable

Nos propositions :



NOS FORMULES PAR APPAREIL

Mise en service dans vos locaux :	✓ Installation/mise en service comprise dans le contrat de maintenance (*) Pour bénéficier de la mise en service du DEA à la livraison par notre technicien, il vous sera nécessaire de souscrire à ce contrat lors de la commande de votre DEA	
Fréquence d'entretien :	☐ 3 fois par An (formule full prise en charge)	☐ 1 fois par An
Notre prestation comprend d'entretien :	✓ Mise en service* dans vos locaux ✓ Tests fonctionnels étendus avec rapport de test et autocollant de contrôle. ✓ Vérification de l'emplacement et des marquages à l'aide des pictogrammes adéquats. ✓ Vérification du kit de secours (Save kit) et remplacement si nécessaire. ✓ Mise à jour, si nécessaire, du logiciel interne à l'AED pour tout nouveau protocole de réanimation lors de l'entretien. ✓ Remplacement des électrodes adultes si la date de péremption est proche. ✓ Vérification de la batterie et remplacement si nécessaire selon l'omnium du contrat ✓ Mise à jour du registre de maintenance.	
Durée du contrat :	5 ans	
Coût annuel :	300 € HTVA (100€/visite)	150 € HTVA /visite
Frais de déplacement :	0,99 €/km HTVA (frais de déplacement du technicien à rajouter au coût annuel/visite)	

Contrat : Options en supplément

☐ Mise en prêt	Mise en prêt d'un appareil si une réparation est nécessaire Tarif : 60€ HTVA / DEA / An
☐ Omnium batterie	Remplacement batterie de votre défibrillateur inclus en cas de panne ou décharge Tarif : 50€ HTVA / DEA / An

MONTANT TOTAL CONTRAT (5 ans)	Contrat & Option(s)	Annuel: € HTVA Montant sur 5 ans € HTVA	Frais déplacement (Estimez distance Aller-retour) KM	Annuel: € HTVA Montant sur 5 ans € HTVA

Mon Défibrillateur : Identification

NOTE IMPORTANTE : L'identification est individuelle et propre à chaque appareil. En conséquence, chaque appareil DEA se verra attribuer son propre contrat de maintenance, qui sera lié à son numéro de série et son emplacement

Modèle Défibrillateur Sélectionnez votre modèle !	SAVER ONE 	☐ Semi-Automatique 200J (Ref SVO-B0001) ☐ Full Automatique 200J (Ref SVO-B0847) ☐ Semi-Automatique 360J (Ref SVO-B0002) ☐ Full Automatique 360J (Ref SVO-B0848) ☐ Saver One « D » 200J (Ref SVD-B0004) ☐ Saver One « D » 360J (Ref SVD-B0005)	SMARTY SAVER 	☐ Semi-Automatique 200J (Ref SM1-B1001) ☐ Full Automatique 200J (Ref SM2-B1002) ☐ « PLUS » Semi-automatique (Ref SM3-B1003) ☐ « PLUS » Full Automatique (Ref SM4-B1004) ☐ « GEO » Semi-automatique (Ref SM5-1005) ☐ « GEO » Full Automatique (Ref SM6-1006)
	Numéro de série Défibrillateur			
Numéro de série Batterie		Date d'achat Défibrillateur		

Vos coordonnées : Identification

Société : Numéro de tva : Adresse de facturation : Nom (responsable général/propriétaire): Numéros Tel/GSM (responsable général): E-mail (responsable général):	
Adresse de localisation du défibrillateur :	
Et décrit comme suit (mention d'étage, particularité de l'endroit, ...) :	
Nom (responsable du DEA sur site) : Numéros Tel/Gsm (responsable DEA sur site) : E-mail (responsable du DEA sur site) :	

Fait à (adresse) :

Signature client

Le (date) :

☐ J'ai pris connaissance de ces conditions et je les accepte.

Accessoires de remplacement pour DEA



Electrodes universelles pour SMARTY Saver [Ref SMT-C2001]

- pour adulte & enfant
- À usage unique
- Pré-gélifiées
- Pré-connectées
- Conservation : 24-30 mois

[>>> cliquez ici <<<](#)



Electrodes adultes pour SAVER ONE [Ref SAV-C0846]

[>>> cliquez ici <<<](#)

Electrodes pédiatriques pour SAVER ONE [Ref SAV-C0016]

[>>> cliquez ici <<<](#)



Batterie disponible pour DEA SMARTY SAVER [Ref SMT-C14031]

- Usage unique
- Autonomie : 36 mois à 20°C

[>>> cliquez ici <<<](#)



Batterie disponible pour DEA SAVER ONE - anciens modèles (avant 2014) [Ref SAV-C0010]

- Usage unique
- Autonomie : 36 mois à 20°C



SAVE KIT pour DEA : [Ref. SAVEKIT]

- 1 ciseaux universels - 3 paires de gants - 1 rasoir - 5 compresses stériles 5x5cm - 1 Champ facial RCP



Batterie disponible pour DEA SAVER ONE - modèles à partir de 2014 [Ref SAV-C00903]

- Usage unique
- Autonomie : 36 mois à 20°C

[>>> cliquez ici <<<](#)



Coffret mural pour DEA avec alarme sonore & chauffage [Ref X2A200XX101]

- Chauffage et ventilation
- usage intérieur & extérieur
- alimentation secteur

[>>> cliquez ici <<<](#)



Coffret mural pour DEA avec alarme sonore [Ref X2A100XX100]

- pour usage intérieur
- fonctionne sur piles LR20 D

[>>> cliquez ici <<<](#)



Étiquettes signalétiques DEA [Ref DEA-ETQS]

- Ensemble de signalétique murale pour DEA
- Autocollant mural
- À découper
- Anglais Français Néerlandais

[>>> cliquez ici <<<](#)



Coffret mural AIVIA IN pour DEA sans alarme sonore [Ref AIVIAINSE]

- pour usage intérieur

[>>> cliquez ici <<<](#)



Conditions Générales

- Objet du contrat** : Medipost s'engage à fournir au client, qui accepte, dans les conditions prévues ci-après, ses services de maintenance des équipements énumérés dans ce présent contrat. Aucun autre matériel ne pourra être inclus dans le présent contrat. Ce contrat est uniquement valable en Belgique et au Grand-Duché du Luxembourg, et comprend UNIQUEMENT la maintenance, mise en service & options listées ci-dessus.
- Contrat individuel** : L'identification doit être individualisée à chaque appareil. En conséquence, chaque appareil DEA se verra attribuer son propre contrat de maintenance, qui sera lié à son numéro de série et emplacement. Si vous possédez plusieurs DEA, plusieurs contrats de maintenance seront donc nécessaires.
- Durée du contrat** : Le présent contrat prendra effet à la date précisée dans le formulaire ci-dessus. Il restera en vigueur pendant une durée minimum de 60 mois et sera tacitement reconductible par période de douze mois.
- Prise de rendez-vous** : Le rendez-vous sera fixé 2 semaines avant la date anniversaire par notre technicien. Pour cela, un 1^{er} email sera envoyé sur l'adresse de la personne de contact responsable du DEA. Si aucune suite n'est donnée à cet email, cette personne sera contactée par téléphone. La personne de contact responsable du DEA, dont les coordonnées sont reprises ci-dessus, devra disposer de toutes les informations relatives au dossier en cours. Celle-ci s'engage également à prendre en charge le technicien Medipost le jour du rendez-vous, à l'accueillir à l'entrée du bâtiment et à l'accompagner durant l'intervention. Ceci afin de vérifier les travaux et d'acter la bonne exécution de ceux-ci. Le temps d'attente de notre technicien, et/ou tout autre motif retardant son intervention ou la rendant impossible, fera l'objet d'une facturation à 90€ HTVA / heure par tranche entamée de 15 minutes.
- Option « Mise en prêt DEA »** : La mise en prêt couverte par cette option a lieu si l'appareil défectueux ne peut être remis en état par le technicien lors de sa visite. Cette option omnium vous permet de passer prioritaire sur la liste des locations et vous garantit une rapide disponibilité d'un appareil. Vous bénéficiez également d'un tarif plus attractif qu'une location. **Tarif option Mise en prêt : 60€ HTVA / DEA/ An.** Pour bénéficier de cette option, ce montant sera à payer en supplément une fois par année. Le client est responsable du matériel en prêt et de ses accessoires, y compris en cas de perte ou de vol, de toute dégradation liée à catastrophe quelconque, vandalisme, sabotage... et s'engage à le restituer en bon état selon les modalités du contrat de location. En cas de dégradation, Medipost facturera les frais nécessaires à sa remise en état. Pour toute situation rendant impossible la remise en état de l'appareil, Medipost facturera au client la valeur d'un appareil NEUF.
- Option « Omnium batterie »** : Cette option couvre la batterie contre les dysfonctionnements pendant toute la durée du contrat. Les conditions d'exclusion de garantie sont valables pour ce point. **Tarif option « Omnium batterie » : 50€ HTVA / DEA/ An**
- Garantie** : Le défibrillateur est garanti pendant une durée de 5 ans. La batterie est garantie pendant une durée de 2 ans si utilisation (= connectée à l'appareil) et 5 ans en condition de stockage à 20°C (= non connectée à l'appareil).
- En cas de réparation** : Sera considéré comme une réparation, toute intervention nécessitant un acte technique, qui n'est pas compris dans les Eléments de Maintenance de base. Si une réparation s'avère être nécessaire, celle-ci devra d'abord faire l'objet d'une demande distincte de la part du client, avec la possibilité d'établir un devis. L'intervention dans de tels cas ne fait pas partie du contrat d'entretien, et sera déterminé par nos Conditions générales de réparation.
- Modalités de paiement** : le paiement des entretiens doit se faire après chaque visite de notre technicien. Les factures sont payables selon l'échéance indiquée sur la facture et selon nos conditions générales de vente.
- Devoirs du client** : Le client s'engage : **(1)** A respecter et accomplir ses obligations légales liées à l'acquisition d'un DEA, et décrites dans l'Annexe 1 ci-dessous **(2)** A assurer et entretenir les conditions nécessaires au fonctionnement normal des équipements couverts par le présent contrat. **(3)** A donner libre accès au DEA pour les techniciens de Medipost chargés d'effectuer la maintenance, et à leur prêter toute l'assistance requise. **(4)** A veiller à assurer la présence d'un membre de son personnel responsable du matériel pendant la durée de la maintenance
- Résiliation de contrat** : Le client pourra résilier le contrat au terme de 24 mois, moyennant un préavis de deux mois à signifier par lettre recommandée. A l'expiration des 24 premiers mois, et annuellement à partir de cette échéance, Medipost pourra également dénoncer le contrat suivant les mêmes modalités que le client. Le contrat expire automatiquement et n'est plus reconductible lorsque le matériel est déclaré non fonctionnel suite à une perte, vol, irrémédiable ou un refus de réparation du client.

Si le client ne possède pas l'option dans son contrat et selon la disponibilité du stock, le client peut acquérir un appareil **en location** qui sera facturé à 8,00€ HTVA / jour avec un forfait de mise à disposition de 50,00 € HTVA

Fait à (adresse) :

.....

Le (date) :

☐ J'ai pris connaissance de ces conditions et je les accepte.

Signature client

Registre annuel du contrôle DEA

CE DOCUMENT DOIT ÊTRE CONSERVÉ DANS L'ARMOIRE DU DEA !

Modèle DEA :
N° de série DEA :
Date de mise en service :
Personne responsable (Propriétaire) :
Téléphone : Email :

 		Jour	Mois	Année	Témoin lumineux vert uniquement ! *	Présence électrodes Intactes ! *	Date d'expiration électrodes valable ? *	Safe Kit complet ? 1 ciseaux - 3 paires gants 1 rasoir - 5 compresses 1 champ facial	Nom du contrôleur
* O = oui et N = non			Janvier						
Contrôles mensuels du propriétaire (ou responsable)			Février						
			Mars						
			Avril						
			Mai						
			Juin						
			Juillet						
			Août						
			Septembre						
			Octobre						
			Novembre						
			Décembre						
Contrôles après utilisation du DEA									
Contrôles annuels Fournisseur (si contrat d'entretien)									
Autres contrôles du fournisseur									

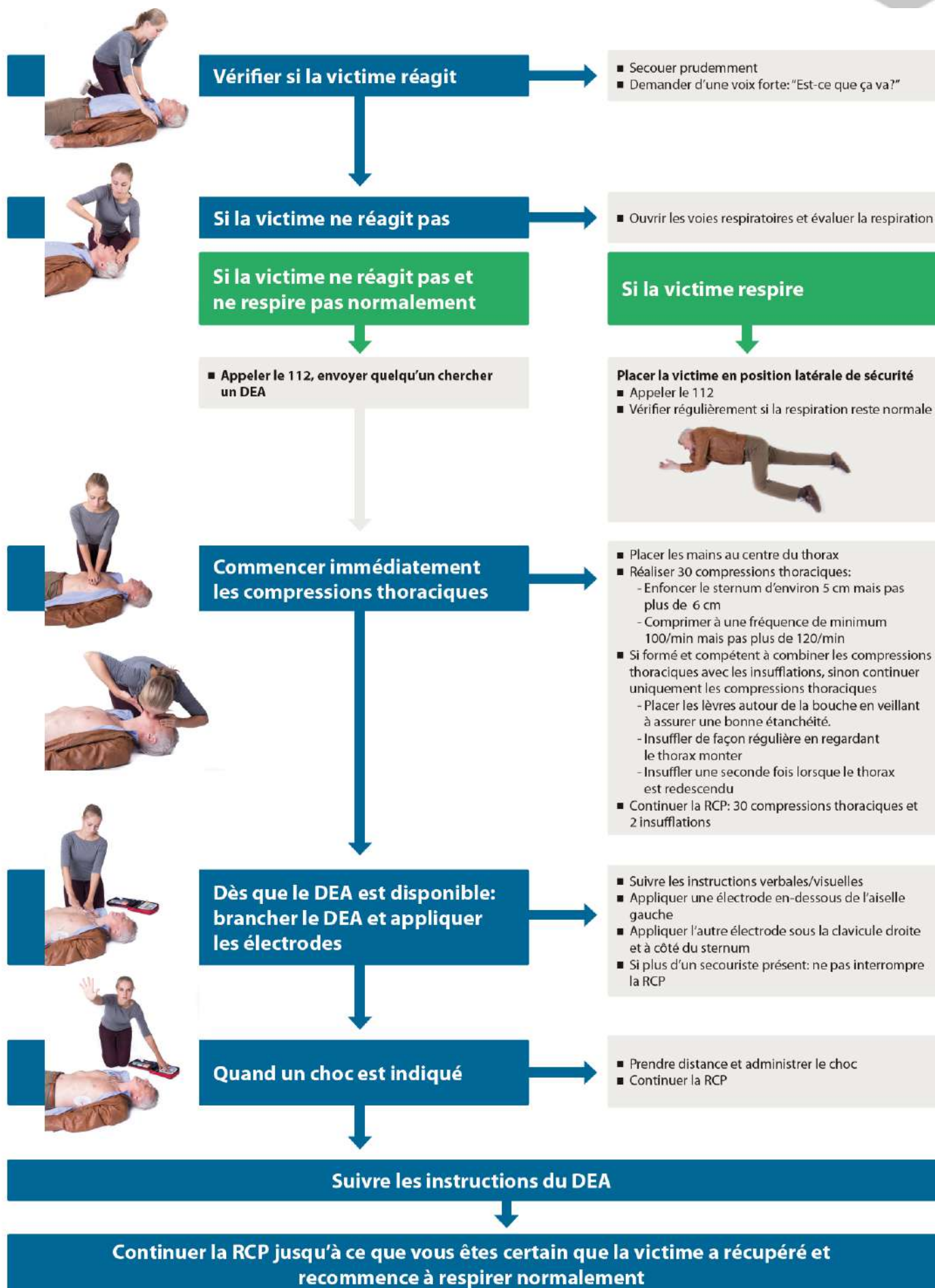
LED de contrôle DEA/DSA



Témoin lumineux vert:
Dispositif prêt à l'emploi



Témoin lumineux rouge:
Avertissement : batterie déchargée, à remplacer
ou dispositif en panne → contacter l'assistance !



Annexe 1 : Cadre Légal & FAQ



- **Arrêté royal du 21 avril 2007** ([lien hypertexte](#)) : fixant les normes de sécurité et les autres normes applicables au défibrillateur externe automatique utilisé dans le cadre d'une réanimation.
- **Circulaire ICM/AMU/2022/1** ([lien hypertexte](#)) : mise en œuvre dans la chaîne de l'aide médicale urgente de défibrillateurs externes automatiques (DEA) dans les lieux publics.
- **Circulaire ICM/AMU/2010/2** ([lien hypertexte](#)) : mise en œuvre dans la chaîne de l'aide médicale urgente de défibrillateurs externes automatiques (DEA) dans les lieux publics.

Vous devez enregistrer le défibrillateur externe automatique (DEA) situé dans un lieu public/véhicule afin que le SPF SPSCAE le répertorie dans sa base de données et vous octroie un numéro d'enregistrement.

Obligations légales lors de l'acquisition d'un DEA :

C'est décidé ? Vous souhaitez acquérir un DEA ? Vous devez alors veiller à respecter un certain nombre d'obligations avant qu'il soit mis à disposition de tout un chacun. Voici la liste des obligations :

1. Enregistrez votre DEA auprès du [SPF Santé Public \(lien hypertexte\)](#) via le [formulaire officiel \(lien hypertexte\)](#) à compléter.
2. Conservez le mémento de format A4 délivré par le SPF Santé publique dans le coffret du DEA. Celui-ci explique le mode de fonctionnement de l'appareil.
3. Collez l'autocollant indiquant le numéro d'enregistrement sur l'armoire et l'appareil.
4. Signalez clairement votre DEA en y collant le pictogramme adéquat sur le devant de l'armoire. Si le DEA se trouve dans une sacoche, reproduisez-y le même pictogramme et les mêmes mentions que ceux figurant sur l'armoire.
5. Indiquez sur l'armoire les informations suivantes :
 - a. Coordonnées du propriétaire ;
 - b. La mention « Seulement à utiliser si la personne est inconsciente et ne respire pas normalement » ;
 - c. La mention « Veuillez avertir systématiquement le centre de secours d'aide médicale urgente via le numéro 100 ou 112 en cas d'utilisation d'un DEA ».
6. Contrôlez l'appareil mensuellement et après chaque utilisation, et consignez ces contrôles dans un registre.
7. Placez votre DEA dans une armoire scellée permettant de ranger non seulement l'appareil mais également sa batterie ainsi que les électrodes conformément aux instructions d'entreposage fournies par le fabricant.
8. Enregistrez chaque utilisation de votre DEA (registre) et transmettez chaque année ces données d'utilisation à la direction générale Soins de santé primaires et Gestion de crise. Transmettez-les également au médecin traitant du patient ayant fait l'objet d'une défibrillation, lorsque ce premier en fait la demande.

A côté de ces obligations, prévoyez également une série de mesures utiles afin de favoriser et faciliter l'utilisation d'un DEA au sein de votre entreprise :

- Prévoyez et communiquez des instructions claires ;
- Placez votre appareil à l'endroit le plus opportun et avec une signalisation claire,
- Organisez des formations adaptées pour le personnel.

Questions fréquentes :

Question 1 : J'ai un défibrillateur en ma possession, que dois-je faire ?

Vous devez l'enregistrer en vous rendant sur le [site internet du SPF Santé Publique](#) où vous trouverez [le formulaire à compléter en ligne](#) (lien hypertexte)

Question 2 : Mon DEA n'est pas accessible au public, dois-je l'enregistrer quand-même ?

Par lieu public, on entend, au sens de l'article 1er de l'arrêté du 21 avril 2007 : « tout lieu, y compris les magasins, écoles, bâtiments et sites d'entreprises, gares, aéroports, salles de cinéma et terrains de sport, où des personnes se rassemblent et où des événements sont susceptibles d'être organisés ». De ce fait, vous devez l'enregistrer.

Question 3 : J'ai un véhicule où mon appareil est mobile (dans un sac), dois-je aussi l'enregistrer ?

Oui, la procédure reste la même. Par contre, pour les véhicules, vous devez renseigner la marque, le modèle et le numéro de plaque d'immatriculation. Les appareils mobiles doivent être indiqués tels quels dans la rubrique « adresse du DEA ».

Question 4 : J'ai reçu mon numéro d'enregistrement, que dois-je faire avec ?

Gardez-le précieusement. Il vous servira pour toute communication éventuelle avec les services du SPF Santé Publique.

Question 5 : Mon appareil doit être changé. Dois-je réintroduire une nouvelle demande ?

Oui, l'enregistrement est lié à votre appareil. De ce fait, vous devez introduire une nouvelle demande.

Question 6 : Mon appareil est placé et enregistré, je ne dois plus rien faire ?

Tout d'abord, il est de votre ressort de **vérifier de manière mensuelle l'état du défibrillateur** automatique dont vous êtes le propriétaire et qui est en permanence à disposition. Ce contrôle concerne en particulier les éventuels messages d'alerte concernant la batterie de l'appareil ainsi que la présence d'une paire d'électrodes intacte. Ces vérifications doivent également avoir lieu après chaque utilisation de votre DEA. L'exécution de ce contrôle ainsi que le contrôle demandé par le fabricant de l'appareil doivent être mentionnés dans un **registre de contrôle tenu par le propriétaire** de l'appareil.

Question 7 : Comment consulter la liste des DEA enregistrés auprès du SPF Santé publique ?

Demandez cette liste à l'adresse aed-dea@health.fgov.be (lien vers e-mail). Vous la recevrez par retour de mail.

Chaîne de la survie

